

HONORAIRES DE TRANSACTION

1. VENTE (à la charge du VENDEUR)

1.1. HABITATION	Montant de la vente	1.2. FONDS DE COMMERO	CE Montant de la vente
- 3500 € TTC	inférieur à 50 000 euros	- 14 % TTC	inférieur à 80 000 euros
- 10% TTC	entre 50 001 euros et 100 000 euros	- 10 % TTC	supérieur ou égal à 80 000 euros
- 8,5% TTC	entre 100 001 euros et 150 000 euros		
- 7,5% TTC	entre 150 001 euros et 200 000 euros		
- 6,5 %TTC	entre 200 001 euros et 250 000 euros		
- 6% TTC	entre 250 001 euros et 300 000 euros		
- 5,5% TTC	entre 300 001 euros et 400 000 euros		
- 5 % TTC	supérieur ou égal à 400 001 euros		

2. LOCATION

2.1 Location vide ou meublée, baux soumis a la loi du 6 juillet 1989.

Honoraires à la charge du locataire :

- Visite du bien, constitution du dossier de candidature, et rédaction du bail : 4,00 € TTC / m² de surface habitable
- Réalisation de l'état des lieux : 2€ TTC / m² de surface habitable

Honoraires à la charge du propriétaire :

- Visite du bien, constitution du dossier de candidature, et rédaction du bail : 4,00 € TTC / m² de surface habitable
- Réalisation de l'état des lieux : 2€ TTC / m² de surface habitable

2.2 Location autres baux commerce et bureau

Honoraires à la charge du locataire : 8,5% Hors Taxes du loyer hors charges annuel Honoraires à la charge du propriétaire : 8,5% Hors Taxes du loyer hors charges annuel

HONORAIRES DE GESTION

6,5 % HT+TVA du loyer hors charges mensuelles à la charge du BAILLEUR.

ESTIMATION

Offert pour tout bien confié à la vente.

250€ TTC visite du bien, constitution, rédaction et transmission du dossier aux instances concernées.

Il est précisé que le taux actuel de la TVA de 20% est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale.